



Droit de choisir entre prendre ses congés ou se les faire payer.

Par **Rémy**, le **13/06/2010** à **01:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionalisation depuis le 28/07/08.

Celui-ci se termine le 28/07/10.

Je suis donc en fin de contrat.

Ma question est la suivante:

J'ai cumulé 30 jrs de congés "acquis".

Ai je le droit de décider de les prendre (ne pas laisser le choix à mon employeur) ou alors mon employeur peut il me forcer a rester jusqu'a la fin et me les payer?

Je souhaite les prendre et ainsi partir d'ici peu. Peut il m'obliger a me les faire payer?

Merci de votre réponse.

Rémy